

Éditeur :

Ce site est édité par :

Société OBJECTIF ECOENERGIE SAS, dont le siège social se trouve 3 bis, avenue de la Résistance, BP 19 – 19201 Ussel Cedex, au capital de 500 000 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 814 358.

La société OBJECTIF ECOENERGIE est un acteur de référence du marché de l'efficacité énergétique, et en particulier du dispositif des Certificats d'économies d'énergies (CEE). Elle exerce son activité à destination des particuliers sous la marque PRIMALIA.

Hébergeur du site :

Internaute : personne physique se connectant au Site.

Utilisateur : personne physique inscrite sur le Site.

Bénéficiaire : personne physique bénéficiant d'une Prime financière dans le cadre de la réalisation de travaux d'économies d'énergie valorisés dans le cadre des Certificats d'Economies d'Energie (CEE)

Informations personnelles : "les informations qui permettent, sous quelques formes que ce soit, directement ou non, l'identification des personnes physiques auxquelles elles s'appliquent" (article 4 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978).

Obligé : personne visée à l'article L. 221-1 du code de l'énergie, y compris toute société Délégataire.

Délégataire : société ayant pour objet de mutualiser et prendre en charge les obligations d'économies d'énergie d'Obligés dans le cadre du dispositif des CEE et répondant aux exigences des articles R.221-5 et suivants du Code de l'énergie.

Article 1 - Objet

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent l'utilisation du site internet www.primalia.fr édité par la société OBJECTIF ECOENERGIE, acteur de référence du marché de l'efficacité énergétique, en particulier du dispositif des Certificats d'économie d'énergie (Ci-après dénommé CEE) et spécialisée dans le financement sur mesure d'opérations d'économie d'énergie. La Société OBJECTIF ECOENERGIE est reconnue « délégataire » au sens de l'article R.221-5 et les suivants du code de l'énergie (ci-après dénommée « Société Délégataire »), et doit, à ce titre, réaliser, faire réaliser, ou inciter à la réalisation d'opération d'économie d'énergie.

Par le biais du site www.primalia.fr, OBJECTIF ECOENERGIE propose de financer tout ou partie des travaux de rénovation énergétique du logement (ci-après « Programme ») valorisables dans le cadre du dispositif des CEE. L'utilisation du site internet vise à la réalisation des prestations suivantes :

- Etablir les conditions d'éligibilité du bénéficiaire aux différents Programmes proposés par PRIMALIA faisant l'objet d'une contractualisation par l'utilisation du site internet et la validation de la demande par le bénéficiaire.
- Le cas échéant, après vérification des critères d'éligibilité, être informé sur le financement des travaux.

Les présentes Conditions d'Utilisation régissent l'utilisation du site internet www.primalia.fr et déterminent les droits et obligations des Parties dans le cadre de cette mise en relation. L'accès au site www.primalia.fr est libre et gratuit. Les frais engagés pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) sont intégralement supportés par l'Internaute. Il est interdit d'utiliser le site à titre commercial, sans l'accord préalable d'OBJECTIF ECOENERGIE sous peine de poursuites judiciaires. L'Internaute ne pourra réclamer aucune indemnisation liée à l'inaccessibilité aux services du site internet en raison de sa suspension, interruption, modification sans préavis pour maintenance ou pour tout autre cas.

Article 2 - Champs d'application

L'Internaute, par sa simple navigation sur le site www.primalia.fr, reconnaît avoir eu connaissance et accepter sans réserve les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Cette adhésion à ces Conditions Générales d'Utilisation sera confirmée par le fait pour l'internaute de cocher la case « Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation ».

En cochant la case « Je reconnais avoir lu et accepté les Conditions Générales d'Utilisation », le bénéficiaire déclare avoir la capacité juridique de contracter en vertu des lois françaises et valablement représenter la personne physique ou morale pour laquelle il s'engage en vertu d'un mandat, ou avoir l'autorisation d'un tuteur, curateur ou représentant légal.

En cochant la case « J'accepte de recevoir des offres commerciales similaires », le bénéficiaire autorise OBJECTIF ECOENERGIE à conserver et utiliser ses données nominatives pour lui proposer toute offre commerciale ultérieure relative aux économies d'énergie.

OBJECTIF ECOENERGIE se réserve la possibilité de modifier les présentes, à tout moment par la publication d'une nouvelle version sur le Site. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont alors celles étant en vigueur à la date de la demande de Prime Énergie.

Article 3 - Opposabilité

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation régissent les relations entre les Utilisateurs d'une part et PRIMALIA d'autre part, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus ou catalogues émis par PRIMALIA et qui n'ont qu'une valeur indicative. Les conditions particulières de l'Internaute ne peuvent en aucun cas, sauf acceptation écrite de PRIMALIA prévaloir contre ces Conditions Générales d'Utilisation. Toute condition contraire opposée par l'Internaute ou l'Utilisateur sera donc, à défaut d'acceptation expresse et écrite, inopposable à PRIMALIA, quel que soit le moment où elle aura été portée à sa connaissance. Le fait que PRIMALIA ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite disposition.

Article 4 - Détails des offres

En se connectant sur www.primalia.fr, l'Utilisateur émet une demande de financement de travaux de rénovation de son logement et/ou pour l'achat d'un vélo ou d'un véhicule électrique ou hybride.

Les primes Énergie versées par PRIMALIA sont destinées à toutes personnes physiques ou morales ayant l'intention de réaliser des travaux d'économies d'énergie. Ces primes peuvent être abondées en fonction des critères de revenus fixés par le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire.

Article 5 - Conclusion de la demande de financement

La demande de financement se fait en ligne sur le site Internet www.primalia.fr. L'utilisateur renseigne les informations personnelles le concernant afin d'être qualifié par PRIMALIA en vue de confirmer l'éligibilité à la Prime. Conformément à l'article 1316-1 du Code civil, l'Internaute s'engage à fournir ses éléments d'identification véridiques.

Le montant de la Prime pour chaque type de Travaux est donné à titre indicatif, sur la base des informations indiquées par l'Utilisateur lors de l'enregistrement de sa demande.

Pour chaque Utilisateur, il tient compte notamment :

- Du type de Travaux envisagés et du matériel installé ;
- Du lieu de réalisation des Travaux (zone climatique H1, H2 ou H3 ou Corse) ;
- Du type de logement (maison ou appartement) ;
- Des Revenus de son ménage ;
- Du nombre de personnes composant son ménage comme indiqué sur l' (les) avis d'imposition fourni(s) ;
- Du mode de chauffage principal dont l'énergie utilisée pour chauffer son logement ;
- De la surface dudit logement, de la surface chauffée / isolée, du nombre de fenêtres ou d'équipements posés, etc. ...
- D'offres commerciales de PRIMALIA limitées dans le temps ;
- De l'éligibilité de l'Utilisateur aux Primes.

Le montant estimatif indiqué pourra être amené à évoluer en fonction des éléments suivants :

- En cas de modification(s) de la réglementation et notamment celle relative au Dispositif ;
- En cas de modification(s) des Travaux et/ou des Revenus du Bénéficiaire entre l'enregistrement de la demande de Prime et la réalisation des Travaux et/ou les Revenus réels du Client à la Date d'Engagement ;
- De contradictions entre les informations transmises par le Client et les éléments du Dossier.

Le montant définitif de la Prime sera validé et arrêté une fois les travaux effectués et le dossier final validé par PRIMALIA.

L'Internaute mandate expressément PRIMALIA pour vérifier automatiquement ses conditions de revenus auprès des services du ministère des finances publiques en utilisant le service de vérification en ligne des avis. L'Utilisateur est informé que l'ensemble des données transmises par le service de vérification en ligne des avis sont archivées afin de constituer le dossier de Certificats d'Économies d'Énergie conformément aux exigences de l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur. PRIMALIA s'engage à conserver ces données confidentielles de façon sécurisée, conformément à la loi et réglementation en vigueur. PRIMALIA se réserve la possibilité de refuser de proposer le

financement pour les travaux envisagés en présence notamment de toute demande anormale, réalisée de mauvaise foi ou pour tout motif légitime.

Article 6 - Acceptation des dossiers

PRIMALIA se réserve le droit de refuser tout dossier si elle juge que les informations ou les documents fournis sont insuffisants et que la transmission de ce dossier au Pôle National des Certificats d'Économies d'Énergie peut présenter un risque réglementaire pour elle ou l'un de ses partenaires. Les dossiers refusés par la Société Délégitaire ne pourront pas donner lieu à subvention. Si la Société Délégitaire a engagé des dépenses, ces dossiers refusés feront l'objet d'une refacturation auprès du client. Le calcul du montant des certificats d'économies d'énergie générés par la réalisation de travaux d'économies d'énergie est conforme aux dispositions règlementaires. Il sera revu régulièrement en fonction de l'évolution de la réglementation relative aux certificats d'économies d'énergie. PRIMALIA fera ses meilleurs efforts pour actualiser le plus rapidement possible les fonctions de son simulateur de calcul mais ne sera pas tenue responsable d'un éventuel retard d'actualisation.

Article 7 - Responsabilité

PRIMALIA ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de retard dans l'exécution des travaux ou de tous vices et malfaçons qui pourraient apparaître suite à la réalisation des travaux.

PRIMALIA s'efforce de fournir sur le site Internet des informations aussi précises que possible. Toutefois, elle ne pourra être tenue responsable des omissions, des inexactitudes et des carences dans la mise à jour, qu'elles soient de son fait ou du fait des tiers partenaires qui lui fournissent ces informations.

Toutes les informations indiquées sur le site Internet sont données à titre indicatif, et sont susceptibles d'évoluer. Par ailleurs, les renseignements figurant sur le site ne sont pas exhaustifs. Ils sont donnés sous réserve de modifications ayant été apportées depuis leur mise en ligne.

PRIMALIA ne pourra être tenu responsable de dommages matériels liés à l'utilisation du site. De plus, l'utilisateur du site Internet s'engage à accéder au site en utilisant un matériel récent, ne contenant pas de virus et avec un navigateur de dernière génération mis-à-jour. A ce titre, l'utilisateur du site doit s'assurer du bon fonctionnement de son matériel informatique et des logiciels qu'il utilise.

Article 8 - Exercice du droit de rétractation

L'utilisateur dispose d'un délai de rétractation de 14 jours sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité conformément aux dispositions de l'article L.221-18 du Code de la consommation. Pour exercer son droit de rétractation, conformément aux dispositions légales, l'utilisateur exercera son droit de rétractation par tout moyen et notamment par courrier postal ou un mail exprimant sa volonté de se rétracter sans aucune ambiguïté, et mentionnant la demande concernée par cette rétractation.

La demande sera à adresser à la société OBJECTIF ECOENERGIE – 3 bis Avenue de la Résistance, 19200 Ussel

Article 9 - Service clientèle

Le service clientèle du site est accessible du lundi au vendredi, de 8h30-12h30 à 13h-17h30, par téléphone au 05 55 46 25 79 ou par courrier adressé à OBJECTIF ECOENERGIE -3 bis Avenue de la Résistance, 19200 Ussel. Toute réclamation devra être adressée au service clientèle, par email ou par courrier aux adresses précisées ci-dessus.

Article 10 - Force majeure

Les délais contractuels peuvent être prolongés pour toute cause ayant placé PRIMALIA dans l'impossibilité de remplir ses obligations, en particulier en cas de force majeure (événement extérieur, imprévisible, et irrésistible dont le Vendeur ne peut raisonnablement avoir la maîtrise). De façon expresse, sont reconnus comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence française tout empêchement dans la fabrication imputable aux difficultés d'approvisionnement, aux pénuries de main d'œuvre et de matériel, à des mouvements de grève, à des interruptions de transport. Ces événements vaudront force majeure même s'ils ne revêtent pas les caractères imprévisible, irrésistible et insurmontable des événements réputés constitutifs de force majeure par la loi.

Article 11 - Informatique et liberté

En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de sa demande dans le cadre de mesures précontractuelles.

Selon l'article 6 du RGPD 2016/679 du 27 avril 2016, le responsable de traitement qui a la charge de l'exécution d'un contrat de mesures précontractuelles n'a pas la nécessité de demander le consentement de la personne concernée.

Ces données sont conservées pour une durée de six ans (sauf dispositions particulières indiquées dans la charte de politique de confidentialité) et sont exclusivement destinées au Vendeur et ses partenaires pour l'exécution, le traitement, la gestion du paiement des commandes et la constitution des demandes de Certificats d'Economies d'Energie conformément à la réglementation applicable.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet "www.primalia.fr" répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles, le système d'information utilisé assurant une protection optimale de ces données. L'Utilisateur pourra recevoir d'autres informations portant sur des opérations ultérieures d'économies d'énergie.

L'Utilisateur dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification, effacement ou suppression, d'opposition, de portabilité et de limitation du traitement s'agissant des informations le concernant.

Article 12 - Cookies et collecte des adresses IP

Afin de permettre aux Internautes une navigation optimale sur le Site et un meilleur fonctionnement des différentes interfaces et applications, PRIMALIA pourra procéder à l'implantation d'un cookie sur le poste informatique de l'Internaute. Le cookie permet de stocker des informations relatives à la

navigation sur le Site (date, page, heures), ainsi qu'aux éventuelles données saisies par les Internautes au cours de leur visite (recherches, login, email, mot de passe). Les cookies ont pour vocation à être conservés sur le poste informatique de l'Internaute pour une durée variable et peuvent ainsi être lus et utilisés par l'éditeur lors d'une visite ultérieure de l'Internaute sur le Site. L'Internaute dispose de la possibilité de bloquer, modifier la durée de conservation, ou supprimer ces cookies via l'interface de son navigateur, dans quel cas la navigation sur le Site ne sera pas optimisée. Dans l'hypothèse où la désactivation systématique des cookies sur le navigateur de l'Internaute l'empêche d'utiliser certains services ou fonctionnalités fournis par l'Éditeur, un tel dysfonctionnement ne saurait être en aucun cas constitutif d'un dommage pour l'Internaute qui ne pourra prétendre à aucune indemnité de ce fait. En outre, l'Éditeur se réserve le droit de collecter l'adresse IP (Internet Protocol) publique de tous les Internautes, la collecte de cette adresse IP étant effectuée de façon anonyme et conservée pendant la durée requise par la loi et ne sera destinée qu'à permettre une bonne administration des services proposés sur le Site. L'Éditeur devra communiquer toutes les données personnelles relatives à un Internaute à la Police sur réquisition judiciaire ou à toute personne sur décision judiciaire. L'adresse IP pourra faire l'objet d'un rapprochement avec l'identité effective de l'Internaute en cas de communication de cette information par un fournisseur d'accès à internet.

Article 13 - Clauses abusives

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation s'appliquent sous réserve du respect des dispositions impératives du Code de la consommation relatives aux clauses abusives des contrats conclus entre professionnels et consommateurs.

Article 14 - Propriété intellectuelle

Les contenus du Site, les marques, noms de domaines, produits, logiciels, images, vidéos, textes ou plus généralement toute information objet de droits de propriété intellectuelle sont et restent la propriété exclusive de PRIMALIA. Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes Conditions Générales d'Utilisation du Site. Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation pour quelque motif que ce soit, sans autorisation préalable, expresse et écrite du Vendeur est strictement interdite.

Toute exploitation non autorisée du site Internet ou de l'un quelconque des éléments qu'il contient sera considérée comme constitutive d'une contrefaçon et poursuivie conformément aux dispositions des articles L.335-2 et suivants du Code de Propriété Intellectuelle.

Article 15 - Droit applicable

Les présentes conditions générales d'Utilisation sont soumises au droit français. En cas de contestation portant sur leur application ou leur interprétation, les parties conviennent de rechercher une solution amiable.